



N° 2025-028

## FINANCES – Fixation des taux d'imposition 2025 – Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le mardi 25 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 10 mars 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

### Présents :

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Dominique RENAULT, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE et Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21  
Quorum : 11  
Présents : 19  
Votants : 21

### Excusés :

Christine ADRIAN, Sébastien GALERON.

### Pouvoirs :

Christine ADRIAN ..... Marie-Françoise QUERE  
Sébastien GALERON ..... Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs à la fiscalité locale ;

**Vu** la loi de finances pour l'année 2025 et ses dispositions applicables aux collectivités territoriales ;

**Vu** le budget primitif de la collectivité pour l'exercice 2025 ;

**Considérant** la nécessité d'assurer la stabilité fiscale pour les contribuables et de garantir un équilibre budgétaire en cohérence avec les orientations budgétaires adoptées ;

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

1. **DE MAINTENIR** les taux d'imposition locaux applicables sur le territoire de la collectivité pour l'année 2025, soit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties 41% ;
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,30% ;
  - Taxe d'habitation sur les logements secondaires : 12,31%.

2. **DE TRANSMETTRE** aux services préfectoraux pour contrôle de légalité,
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à cette délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Ay, le 7 MARS 2025

Le Maire  
  
Frédéric CUIILLERIER

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD

  
MAIRE de SAINT-AY  
(LOIRET)